

54^e CONSEIL DIRECTEUR

67^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 28 septembre au 2 octobre 2015

Point 5.1 de l'ordre du jour provisoire

CD54/15
3 août 2015
Original : anglais

RAPPORT SUR LE RECOUVREMENT DES CONTRIBUTIONS FIXÉES

1. La Directrice a l'honneur de présenter un rapport portant sur l'état du recouvrement des contributions fixées en date du 31 juillet 2015. Les contributions sont indiquées par États Membres, États participants et États associés et par date de paiement (voir l'annexe A).
2. Le total des contributions reçues en date du 31 juillet 2015 s'élevait à US\$ 79.179.824¹ par rapport à \$84.048.887 et \$68.991.064 reçus pendant les mêmes périodes en 2014 et 2013, respectivement. Sur le montant reçu cette année, \$45.413.615 se rapportent aux contributions de 2015 et \$33.766.209 se rapportent aux contributions des années précédentes.
3. Aux fins de fournir au 54^e Conseil directeur l'information la plus récente, un addendum de mise à jour sur l'état des contributions fixées sera communiqué avant la session.
4. Au 31 juillet 2015, le solde des contributions qui restent dues s'élève à \$64.546.068 et il comprend \$60.206.385 des évaluations de l'année en cours et \$4.339.683 concernant les évaluations des années précédentes.
5. L'Organisation continue d'encourager les États Membres à effectuer le paiement rapide de leurs contributions en retard de manière à assurer la mise en œuvre efficiente et efficace de ses programmes. Au 31 juillet 2015, aucun État Membre ne présente un retard de paiement qui nécessite l'application de l'article 6.B de la Constitution de l'OPS.
6. La 156^e session du Comité exécutif a envisagé le statut du recouvrement des contributions et a adopté la résolution CE156.R1 (voir l'annexe B).

¹ Sauf stipulation contraire, toutes les valeurs monétaires dans le présent rapport sont exprimées en dollars des États-Unis.

Mesure à prendre par le Conseil directeur

7. Le Conseil directeur est prié de prendre note du rapport et d'approuver la résolution proposée à l'annexe C.

Annexes

ANNEXE A						
ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ						
ÉTAT DU RECOUVREMENT DES CONTRIBUTIONS FIXÉES DES ÉTATS MEMBRES, ÉTATS PARTICIPANTS ET MEMBRES ASSOCIÉS						
AU 31 JUILLET 2015						
(en dollars des États-Unis)						
MEMBRE	2013	2014	2015	SOLDE DÛ AU 1/1/2015	RECOUVRÉ en 2015	SOLDE DÛ
ANTIGUA-ET-BARBUDA			21.164	21.164	0	21.164
ARGENTINE		1.281.946	2.316.496	3.598.442	1.281.946	2.316.496
ARUBA			16.354	16.354	0	16.354
BAHAMAS			59.644	59.644	59.644	0
BARBADE			43.290	43.290	43.290	0
BELIZE			21.164	21.164	21.164	0
BOLIVE			47.138	47.138	47.138	0
BRÉSIL	156	9.563.242	9.563.242	19.126.640	7.584.420	11.542.220
CANADA (3)			11.607.064	11.607.064	11.607.064	0
CHILI			1.143.818	1.143.818	1.143.818	0
COLOMBIE (3)		452	1.009.138	1.009.590	452	1.009.138
COSTA RICA		8.943	212.602	221.545	122.472	99.073
CUBA			176.046	176.046	176.046	0
CURAÇAO			16.354	16.354	16.354	0
DOMINIQUE			21.164	21.164	0	21.164
EL SALVADOR	109.668	109.668	109.668	329.004	109.668	219.336
ÉQUATEUR			248.196	248.196	248.196	0
ÉTATS-UNIS (3)		24.755.653	66.486.090	91.241.743	49.264.567	41.977.176
FRANCE		18.836	210.678	229.514	224.623	4.891
GRENADE			21.164	21.164	0	21.164
GUATEMALA			161.616	161.616	161.616	0
GUYANA		1.125	21.164	22.289	0	22.289
HAÏTÍ			32.708	32.708	32.708	0
HONDURAS			49.062	49.062	49.062	0
JAMAÏQUE			89.466	89.466	0	89.466
MEXIQUE			7.966.322	7.966.322	6.259.328	1.706.994
NICARAGUA			32.708	32.708	32.708	0
PANAMA			151.996	151.996	151.996	0
PARAGUAY			89.466	89.466	0	89.466
PAYS-BAS			16.354	16.354	16.354	0
PÉROU		36.172	661.856	698.028	0	698.028
PORTO RICO		80.808	80.808	161.616	0	161.616
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE			247.234	247.234	246.464	770
ROYAUME-UNI		6.291	44.252	50.543	12.607	37.936
SAINTE-LUCIE			21.164	21.164	21.164	0
SAINT-KITTS-ET-NEVIS			21.164	21.164	21.164	0
SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES			21.164	21.164	17.739	3.425
SAINT MARTIN			16.354	16.354	184	16.170
SURINAME			32.708	32.708	32.708	0
TRINITÉ-ET-TOBAGO			173.160	173.160	173.160	0
URUGUAY			205.868	205.868	0	205.868
VENEZUELA (3)		2.132.932	2.132.932	4.265.864	0	4.265.864
TOTAL	109.824	37.996.068	105.620.000	143.725.892	79.179.824	64.546.068
(1) PAYS RELEVANT DE L'ARTICLE 6.B						
(2) PAYS AYANT PRÉSENTÉ DES PLANS DE PAIEMENT ÉCHÉLONNÉ ASSUJETTIS À L'ARTICLE 6.B						
(3) PAYS ASSUJETTIS A L'AJUSTEMENT POUR LA PÉRÉQUATION DES IMPÔTS						
(4) PAYS AYANT PRÉSENTÉ DES PLANS DE PAIEMENT ÉCHÉLONNÉ NON ASSUJETTIS A L'ARTICLE 6.B						
(5) NOUVEAU MEMBRE ASSOCIÉ CONFORMÉMENT À LA RÉOLUTION CSP28.R1 (2012)						
Versements Anticipés				SOLDE DÛ AU	RECOUVRÉ	SOLDE
				1/1/2015	en 2015	DÛ
Guatemala	813	CONTRIBUTIONS POUR 2015		105.620.000	45.413.615	60.206.385
		CONTRIBUTIONS POUR 2014		37.996.068	33.656.385	4.339.683
		CONTRIBUTIONS POUR 2013		109.824	109.824	0
		TOTAL		143.725.892	79.179.824	64.546.068
TOTAL	813					

ORGANISATION PANAMERICAINE DE LA SANTÉ DÉTAIL DES VERSEMENTS ET APPLICATION DES CONTRIBUTIONS FIXÉES POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 JUILLET 2015 (en dollars des États-Unis)					
			PAIEMENT APPLIQUÉ		
MEMBRE	PAIEMENT REÇU	MONTANT	2013	2014	2015
ANTIGUA-ET- BARBUDA					
ARGENTINE	16 VI 15	1.281.946		1.281.946	
ARUBA					
BAHAMAS	22 I 15 (versement anticipé 2014)	59.644			59.644
BARBADE	22 I 15 (versement anticipé 2014)	43.290			43.290
BELIZE	13 I 15	21.164			21.164
BOLIVIE	22 IV 15	47.138			47.138
BRÉSIL	13 V 15	7.584.420	156	7.584.264	
CANADA	22 I 15	11.607.064			11.607.064
CHILI	13 V 15	1.143.818			1.143.818
COLOMBIE	15 V 15	452		452	
COSTA RICA	29 I 15	17.589		8.943	8.646
	13 II 15	17.557			17.557
	19 III 15	17.556			17.556
	16 IV 15	17.439			17.439
	19 V 15	17.506			17.506
	23 VI 15	17.394			17.394
	13 VII 15	17.431			17.431
CUBA	25 V 15	176.046			176.046

ORGANISATION PANAMERICAINE DE LA SANTÉ DÉTAIL DES VERSEMENTS ET APPLICATION DES CONTRIBUTIONS FIXÉES POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 JUILLET 2015 (en dollars des États-Unis)					
			PAIEMENT APPLIQUÉ		
MEMBRE	PAIEMENT REÇU	MONTANT	2013	2014	2015
CURAÇAO	7 IV 15	16.354			16.354
DOMINIQUE					
EI SALVADOR	4 V 15	109.668	109.668		
ÉQUATEUR	8 V 15	248.196			248.196
ÉTATS-UNIS	16 I 15	16.421.522		16.421.522	
	6 IV 15	16.421.523		8.334.131	8.087.392
	22 VII 15	16.421.522			16.421.522
FRANCE	6 VII 15	224.623		18.836	205.787
GRENADE					
GUATEMALA	22 I 15 (versement anticipé 2014)	279			279
	20 V 15	161.337			161.337
GUYANA					
HAÏTĪ	22 I 15 (versement anticipé 2014)	32.708			32.708
HONDURAS	29 VI 15	49.062			49.062
JAMAÏQUE					
MEXIQUE	22 I 15 (versement anticipé 2014)	6.209			6.209
	13 III 15	8.393			8.393
	13 III 15	76.683			76.683
	27 III 15	2.517			2.517

ORGANISATION PANAMERICAINE DE LA SANTÉ DÉTAIL DES VERSEMENTS ET APPLICATION DES CONTRIBUTIONS FIXÉES POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 JUILLET 2015 (en dollars des États-Unis)					
			PAIEMENT APPLIQUÉ		
MEMBRE	PAIEMENT REÇU	MONTANT	2013	2014	2015
MEXIQUE (<i>cont.</i>)	27 III 15	519			519
	28 IV 15	76			76
	28 IV 15	24.403			24.403
	29 IV 15	16			16
	22 V 15	107			107
	22 V 15	4.625			4.625
	26 V 15	20.975			20.975
	29 VI 15	4.345			4.345
	28 VII 15	6.110.460			6.110.460
NICARAGUA	23 II 15	32.708			32.708
PANAMA	15 VI 15	151.996			151.996
PARAGUAY					
PAYS-BAS	12 III 15	16.354			16.354
PÉROU					
PORTO RICO					
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	22 I 15 (versement anticipé 2014)	50			50
	13 V 15	246.414			246.414
ROYAUME-UNI	27 I 15	12.607		6.291	6.316
SAINTE-LUCIE	22 I 15 (versement anticipé 2014)	21.164			21.164
SAINT-KITTS-ET-NEVIS	20 I 15	21.164			21.164
SAINT- VINCENT-ET-LES-GRENADINES	26 11 14	17.739			17.739

ORGANISATION PANAMERICAINE DE LA SANTÉ DÉTAIL DES VERSEMENTS ET APPLICATION DES CONTRIBUTIONS FIXÉES POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 JUILLET 2015 (en dollars des États-Unis)					
			PAIEMENT APPLIQUÉ		
MEMBRE	PAIEMENT REÇU	MONTANT	2013	2014	2015
SAINT MARTIN	22 I 15 (versement anticipé 2014)	184			184
SURINAME	22 I 15 (versement anticipé 2014)	32.708			32.708
TRINITÉ-ET-TOBAGO	4 V 15	173.160			173.160
URUGUAY					
VENEZUELA					
TOTAL		79.179.824	109.824	33.656.385	45.413.615



Organisation
Panaméricaine
de la Santé



Organisation
mondiale de la Santé
BUREAU RÉGIONAL DES
Amériques

156^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., ÉUA, du 22 au 26 juin 2015

CD54/15
Annexe B

CE156.R1
Original : anglais

RÉSOLUTION

CE156.R1

RECOUVREMENT DES CONTRIBUTIONS FIXÉES

LA 156^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,

Ayant examiné le Rapport de la Directrice sur le recouvrement des contributions fixées (documents CE156/20 et Add. I) ;

Notant qu'aucun État Membre n'est en arriéré de paiement de ses contributions fixées dans la mesure où il peut être assujéti à l'application de l'article 6.B de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé ; et

Notant que 17 États Membres ne se sont acquittés d'aucun paiement correspondant à leurs contributions fixées pour 2015,

DÉCIDE :

1. De prendre note du Rapport de la Directrice sur le recouvrement des contributions fixées (documents CE156/20 et Add. I).
 2. De remercier les États Membres pour leur engagement à s'acquitter de leurs obligations financières envers l'Organisation en faisant des efforts pour régler leurs contributions impayées.
 3. De féliciter les États Membres qui se sont déjà acquittés de leurs paiements pour 2015 et d'exhorter les autres États Membres à s'acquitter de toutes leurs contributions impayées dès que possible.
-

4. De prier la Directrice de continuer à informer les États Membres de tout montant dû et de présenter un rapport au Conseil directeur sur la situation du recouvrement des contributions fixées.

(Première réunion, 22 juin 2015)



Organisation
panaméricaine
de la Santé



Organisation
mondiale de la Santé
BUREAU RÉGIONAL DES
Amériques

54^e CONSEIL DIRECTEUR

67^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 28 septembre au 2 octobre 2015

CD54/15
Annexe C
Original : anglais

PROJET DE RÉOLUTION

RECOUVREMENT DES CONTRIBUTIONS FIXÉES

LE 54^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant examiné le rapport de la Directrice portant sur le recouvrement des contributions fixées (documents CD54/15 et addenda I), de même que les préoccupations exprimées par la 156^e session du Comité exécutif quant à la situation du recouvrement des contributions fixées ;

Notant qu'aucun État Membre n'a un arriéré tel qu'il tomberait sous le coup de l'article 6.B de la Constitution de l'OPS ;

DÉCIDE :

1. De prendre acte du rapport de la Directrice portant sur le recouvrement des contributions fixées (documents CD54/15 et addenda I).
 2. D'exprimer sa reconnaissance aux États Membres qui ont déjà effectué des paiements en 2015, et de recommander vivement à tous les États Membres qui ont des arriérés de paiement de s'acquitter promptement de leurs obligations financières envers l'Organisation.
 3. De féliciter les États Membres qui se sont pleinement acquittés, jusqu'à la fin de 2015, de leurs obligations fixées.
 4. De complimenter les États Membres qui ont effectué des paiements importants en vue de réduire leurs arriérés de contributions fixées relatifs aux années antérieures.
-

5. De demander à la Directrice :
- a) de continuer à chercher des mécanismes qui accroîtront le taux de recouvrement des contributions fixées ;
 - b) d'informer le Comité exécutif de la façon dont les États Membres respectent leurs engagements quant au paiement des contributions fixées ;
 - c) de faire un rapport au 55^e Conseil directeur sur la situation du recouvrement des contributions fixées pour 2016 et pour les années antérieures.

- - -